# **CONSEIL MUNICIPAL**

# Procès-Verbal de la Réunion du 18 février 2016

L'an Deux Mille Seize, le jeudi 18 février à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué (Date de convocation : 8 février 2016) s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BARBAN, Maire.

	NOM Prénom	PRESENTS	EXCUSÉS Procuration à :	ABSENTS
1	Laurent BARBAN	X		
2	Didier SERIS	X		
3	Nadine CHENNA	X		
4	François BOULANGER			Excusé
5	Michel ZIMMER	X		
6	Marie-Christine GASTEUIL	X		
7	Serge MONNIER		Mme GERARD- DARRACQ	
8	Catherine FOURNIER	X		
9	Muriel EYL	X		
10	Josette LUCAS		Mme FOURNIER	
11	Alain GIRAUDEAU	X		
12	Marc MINNEGHEER	X		
13	Simone HAEGEMANS	X		
14	Anne-Marie LABASTHE	X		
15	Claire GERARD-DARRACQ	X		
16	Bernard FATH	X		
17	Benoist AULANIER		Mme PERPIGNAA- GOULARD	
18	Jean-François MOUCLIER	X		
19	Fabrice BOS	X		
20	Marie-Hélène DUBOIS	X		
21	Philippe GOURY	X		
22	Véronique PERPIGNAA-GOULARD	X		
23	Marie-Christine ITHURRIA		Mme CHENNA	
24	Sylvie VABRE	X		
25	Marie VIGUIER		Mme SY	
26	Philippe DIAS		M. LACOSTE	
27	Benoit LACOSTE	X		
28	Catherine SY	X	M. DIAS	
29	Nicola PASETTI	X	(Arrivé à 18h15)	

# PROCES-VERBAL ANALYTIQUE

Monsieur le Maire ouvre la séance en ayant une pensée chaleureuse pour Monsieur LAGOARDETTE, conseiller municipal, qui a présenté sa démission pour raison de santé, et pour Monsieur BOULANGER, adjoint.

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LAGOARDETTE est remplacé par Monsieur PASETTI. Monsieur le Maire précise que le tableau du conseil municipal a été modifié à cet effet.

- Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015

A la demande de Monsieur DIAS, une précision a été portée sur son intervention relative à la délibération n° 2015/54 – Réhabilitation du gymnase Nelson Paillou.

- Procès-verbal de la séance du 6 février 2016

Les deux procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

#### 2016/02 - REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur: Monsieur BARBAN

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit du même règlement approuvé après les élections municipales de 2014.

**VOTE A L'UNANIMITE** 

#### 2016/03 - DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Rapporteur: Monsieur BARBAN

**VOTE A L'UNANIMITE** 

#### 2016/04 - CREATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur: Monsieur BARBAN

Monsieur le Maire insiste sur l'importance du fonctionnement des commissions municipales qui sont l'expression de la démocratie dans le conseil municipal.

Il demande à chaque président et aux élus membres d'être présents pour les faire vivre.

#### **VOTE A L'UNANIMITE**

#### 2016/05 - DESIGNATION ET ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur: Monsieur BARBAN

<u>Monsieur le Maire</u> présente les différentes structures dans-lesquelles des délégués doivent être désignés.

Concernant la Commission d'Appel d'Offres, il souligne l'importance de cette commission au sein de laquelle tous les marchés formalisés et structurants sont analysés et attribués.

Pour une plus grande transversalité et pour la meilleure transparence, Monsieur le Maire souhaite que son représentant puisse le suppléer et y siéger.

#### **VOTE A L'UNANIMITE**

#### 2016/06 - INDEMNITE DE FONCTION AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

Rapporteur: Monsieur BARBAN

**VOTE A L'UNANIMITE** 

#### 2016/07 - MODIFICATION DES STATUTS DU SDEEG

Rapporteur: Monsieur SERIS

Monsieur SERIS explique que, suite à la réforme territoriale instituant les métropoles, le mode de représentation au sein du SDEEG doit être modifié.

Pour la commune de Léognan, cela n'a pas d'impact puisque le nombre de délégués reste à deux.

# **VOTE A L'UNANIMITE**

# 2016/08 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU COMITE TECHNIQUE

Rapporteur: Monsieur BARBAN

**VOTE A L'UNANIMITE** 

2016/09 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU CHSCT

Rapporteur: Monsieur BARBAN

#### **VOTE A L'UNANIMITE**

# 2016/10 - RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITE

Rapporteur: Monsieur BARBAN

**VOTE A L'UNANIMITE** 

La liste des décisions prises entre les deux conseils municipaux ne fait l'objet d'aucune remarque.

Avant que la séance soit levée, <u>Monsieur FATH</u> intervient pour rendre hommage à Monsieur LAGOARDETTE dont il a apprécié au cours des 2 années de mandat les relations amicales grâce à ses qualités humaines et de loyauté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 18 h 30.

\* \* \* \* \*